

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 618

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

804 875 656 RCS Grenoble.

MOUSSE CONCEPT.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 181, rue des Tilleuls, Lieu Dit la Rafinière, 38960 Saint-Étienne-de-Crossey.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE MOUSSE CONCEPT SAS au capital de 50 000 euros, Siège : 181 Rue des Tilleuls, La Rafinière, 38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY, 804 875 656 RCS GRENOBLE ET PACK UP GROUP SARL au capital de 1 188 000 euros Siège : 181 Rue des Tilleuls, La Rafinière, 38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY 508 917 143 RCS GRENOBLE Suivant ASSP en date à GRENOBLE (38) du 22/11/2018, la société MOUSSE CONCEPT, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 181 Rue des Tilleuls, La Rafinière, 38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY, immatriculée sous le n°804 875 656 RCS GRENOBLE, et la société PACK UP GROUP, société à responsabilité limitée au capital de 1 188 000 euros, ayant son siège social : 181 Rue des Tilleuls, La Rafinière, 38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY, immatriculée sous le n°508 917 143 RCS GRENOBLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MOUSSE CONCEPT par la société PACK UP GROUP. La société MOUSSE CONCEPT ferait apport à la société PACK UP GROUP de la totalité de son actif, soit 121 277 €, à charge de la totalité de son passif, soit 88 895 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 32 382 €. La société PACK UP GROUP détenant la totalité des 5.000 actions composant le capital social de la société MOUSSE CONCEPT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société MOUSSE CONCEPT détenues par la société PACK UP GROUP un mali de fusion de -15 118 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société MOUSSE CONCEPT depuis 1er janvier 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par PACK UP GROUP. La société MOUSSE CONCEPT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce

compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE au nom des deux sociétés le 22/11/2018..

